



**Avis public d'entrée en vigueur**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 3 octobre 2011, la municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé « Règlement n°2011-05 amendant le plan d'urbanisme n°2007-07 de la municipalité de Saint-Albert ».

Le règlement n°2011-05 vise à modifier le plan d'urbanisme afin :

- d'intégrer la délimitation des zones de mouvement de terrain et des zones inondables au plan d'affectation du sol.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs  
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 16 février 2012.

---

*Suzanne Crête, g.m.a.*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION:**

Je soussignée secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 10h00 et 12h00 le 16 février 2012.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice-générale/Secrétaire-trésorière.